

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE

VOTONS

éducation
Sud

ELECTIONS.SUDEDUCATION.ORG
Union
syndicale
Solidaires

**Quatre pages
Spécial Premier degré
#3**

**AMÉLIORER NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL**

**UNE RÉELLE FORMATION INITIALE
EN FINIR AVEC LA PRESSION HIÉRARCHIQUE
MOINS D'ÉLÈVES DANS NOS CLASSES**

DES MOYENS RÉELS POUR UN TRAVAIL SATISFAISANT

VOTONS

éducation
Sud

Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux belles
75010 Paris
fede@sudeducation.org

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous sommes de plus en plus isolé-e-s dans nos classes, le travail en équipe est trop souvent mis de côté. Pourtant c'est bien là que l'on doit trouver des solutions à des pratiques managériales néfastes pour les personnels et les élèves.

REDONNONS DU SENS À

NOTRE MÉTIER

Du temps pour les équipes : refusons d'être en permanence dans l'urgence, pour ne pas dire dans le stress imposé par une surcharge administrative et une surveillance accrue des personnels par leur hiérarchie.

NE RESTONS PAS

ISOLÉ-E-S

Conseil des maître-sse-s renforcé : ne restons plus isolé-e-s dans nos classes ! C'est en équipe que l'on trouve des solutions à l'oppression d'une gestion de plus en plus autoritaire et bureaucratique.

Ne faisons pas le jeu de l'administration, en faisant augmenter la pression entre collègues - au sein des équipes.

RECRÉONS LE COLLECTIF

QUI FERA FONCTIONNER

L'ÉCOLE DE DEMAIN

Nos directeurs – directrices ne sont pas nos supérieur-e-s hiérarchiques : l'exercice de la direction d'école doit se faire dans un cadre collectif dont les modalités sont choisies par l'équipe enseignante et votées lors des conseils.

Vers la direction collégiale ! La répartition des tâches permet une cohésion, dans une relation de travail horizontale. Le management à la mode libérale n'est pas une fatalité. La démocratie est une réalité qui se passe de hiérarchie. La direction collégiale fonctionne lorsque les moyens en temps sont suffisants.

Pour une école démocratique : Il existe des établissements dits expérimentaux dans lesquels la démocratie est une réalité qui se passe de hiérarchie.

-POUR SUD EDUCATION, NOUS DEVONS PRIVILÉGIER LA PÉDAGOGIE QUI PÂTIT DE L'ALOURDISSEMENT DES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET DES MESURES DE NOTRE MINISTÈRE (MÉTHODES TRADITIONNALISTES ET VISION ÉTRANGÈRE DE LA PÉDAGOGIE).

-NOUS DEVONS DÉNONCER LES ÉCONOMIES DE MOYENS, FACTEUR DE SURCHARGE DE TRAVAIL ET DE SOUFFRANCE (MESURE TRÈS MÉDIATIQUE DES CLASSES DÉDOUBLÉES À MOYENS CONSTANTS, LES NON-REPLACEMENTS DEVIENNENT LA NORME ET LE RECOURS AU CONTRACTUEL SE BANALISE).

MÉDECINE DE PRÉVENTION : NOTRE PROFESSION EST UNE DES SEULES À NE PAS EN BÉNÉFICIER.

DISPARITION DES RASED : COMMENT NE PAS FAIRE LE LIEN ENTRE CETTE DÉGRADATION DU MÉTIER, ET LA DISPARITION PROGRAMMÉE DES RASED ? L'ENSEIGNANT-E DE DEMAIN DEVRA-T-IL-ELLE ÊTRE SEUL-E À GÉRER LES DIFFICULTÉS ?

TEMPS PARTIELS : POUR CONTINUER À FAIRE LEUR MÉTIER DE MANIÈRE SATISFAISANTE, CERTAIN-E-S COLLÈGUES FONT LE CHOIX DU TEMPS PARTIEL...

« DEPUIS QUE JE TRAVAILLE À TEMPS PARTIEL, JE PEUX PRÉPARER MA CLASSE PENDANT UNE JOURNÉE NON TRAVILLÉE, CE QUI ME DONNE DROIT À UN WEEK-END EN FAMILLE. J'AI FAIT LE CHOIX DE GAGNER MOINS POUR VIVRE MIEUX. »

VIVIANE, CE2

Quand on parle de souffrance au travail : grâce à son action syndicale pour faire connaître et utiliser les fiches du registre Santé Sécurité au Travail (RSST), SUD éducation a permis de rendre visible une partie de la souffrance au travail (coups, agressions verbales, menaces, pressions hiérarchiques, intimidation, infantilisation...). Dans certains départements, le nombre de fiches de RSST ne cesse d'augmenter, avec parfois 50% de fiches liées à des violences d'élèves envers leurs pair-e-s ou les enseignant-e-s.

SUD Education revendique

-DU TEMPS DE CONCERTATION RÉEL (18 H DEVANT ÉLÈVES, 6 H DE CONCERTATION),

-LA PRISE EN CHARGE COLLECTIVE DES DIRECTIONS D'ÉCOLES,

-UNE VÉRITABLE MÉDECINE DE PRÉVENTION À L'ÉCOLE, DES INFIRMIER-E-S DANS LES ÉCOLES,

-LE RECRUTEMENT APRÈS LA LICENCE ET FORMATION DE 2 ANS RÉMUNÉRÉE,

-UNE ÉDUCATION NATIONALE : LE MÊME RYTHME SCOLAIRE, POUR TOU-TE-S LES ÉLÈVES, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. IL FAUT UNE AUTRE RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, AMBITIEUSE ET DÉGAGÉE DES LOBBIES TOURISTIQUES ET ÉCONOMIQUES,

-DES RASED COMPLETS PARTOUT,

-DE RÉELS MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS,

-MOINS D'ÉLÈVES DANS LES CLASSES POUR REDONNER DU SENS À NOTRE MÉTIER.

POURQUOI DES ÉLU-E-S SUD ?

INTERCATÉGORIEL

SUD ÉDUCATION RASSEMBLE TOUS LES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET NON ENSEIGNANTS, TITULAIRES ET PRÉCAIRES...

SOLIDAIRE ET INTERPROFESSIONNEL

SUD ÉDUCATION AGIT AU SEIN DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, REGROUPANT DES SYNDICATS DE LA FONCTION PUBLIQUE COMME DU SECTEUR PRIVÉ.

DÉMOCRATIQUE

CE SONT LES ADHÉRENT-E-S QUI DÉBATTENT ET PRENNENT LES DÉCISIONS DANS LE CADRE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. TOU-TE-S LES ÉLU-E-S ET DÉCHARGÉ-E-S SONT EN POSTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET NE PEUVENT AVOIR PLUS D'UN MI-TEMPS DE DÉCHARGE

Une élection, 4 votes :

- **CTM** : instance traitant des orientations pour l'école et des statuts des personnels.

La présence de SUD au CTM détermine sa représentativité et donc ses droits syndicaux (préavis de grève, réunions d'information syndicale, formations, décharges, autorisations d'absence...).

- **CAPN** : instance traitant des personnels au niveau national (mutations)...

- **CAPD** : instance traitant des personnels au niveau départemental : (mouvement, carrière...)

- **CTA** : orientations académiques, carte scolaire, plan de formation (déclinaison départementale : CTSD).

D'autres instances dépendent des résultats obtenus aux élections : CAEN, CDEN (Conseils académique et départemental de l'Éducation nationale où siègent aussi des représentant-e-s des collectivités locales et des usager-e-s de l'école), et CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, qui traite des problèmes de santé et de sécurité des salarié-e-s et de leurs conditions de travail).

L'objectif pour SUD Éducation ne se limite pas à faire élire des technicien-ne-s de la gestion des carrières. Nous voulons nous doter de représentant-e-s indépendant-e-s et combatif-ve-s pour :

- défendre tou-te-s les collègues,
- faire respecter des règles d'équité et de transparence dans les décisions,
- obtenir des informations, les diffuser auprès des personnels,
- porter nos questions et nos revendications, organiser les luttes et obtenir un rapport de force favorable pour faire aboutir ces revendications.

VOTONS

éducation
SUD